

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n°2016-22 du Comité syndical du Jeudi 10 Novembre 2016

DEMANDE DE SUBVENTION 2015-2016  
ANIMATION-GESTION DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

L'an deux mil seize le dix novembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - Parc d'activité le Calmacé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 26 octobre 2016.

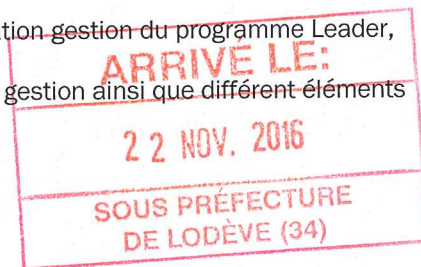
|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                        | Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Louis VILLARET. |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Alain CHALAGUIER, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Michel SAINTPIERRE,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Vu le plan prévisionnel de financement 2015-2016 pour l'animation ~~gestion du programme Leader,~~

Considérant qu'il convient de mettre à jour le projet d'animation ~~gestion~~ ainsi que différents éléments financiers,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés



✓ D'approuver le projet d'animation et de gestion 2015-2016 du programme Leader :

« Innover et entreprendre pour mieux vivre en Cœur d'Hérault » :

pour une économie créatrice de richesses durables au service de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté.

Trois axes ont été définis et déclinés en mesures FEADER :

- AXE 1 : Miser sur l'INNOVATION comme levier de développement et de création d'emplois durables en cœur d'Hérault
- AXE 2 : Réussir la TRANSITION écologique et énergétique, facteur d'économie des ressources, de cohésion sociale et de développement économique
- AXE 3 : VALORISER et promouvoir les richesses et les savoir-faire du Cœur d'Hérault, sources de développement et de rayonnement du territoire

Sur la base de cette stratégie, le Pays Cœur d'Hérault a été retenu en 2015 pour porter le programme Leader 2014-2020.

D'août 2015 à décembre 2015, un travail de conventionnement avec la Région a été réalisé afin de lancer le programme 2014-2020 et va se poursuivre en 2016. Le premier comité de programmation a été organisé le 27 novembre 2015 afin d'installer cet organe décisionnel, suite à son renouvellement en septembre.

Prévisionnel d'activités du GAL pour 2016 :

- Participation aux réunions de mise en place du nouveau programme avec la Région.

- Mise en place d'un Document de mise en œuvre du programme Leader : grille de sélection des projets, dépenses éligibles, barèmes, taux d'aide.

- Instrumentation du FEADER : formaliser les outils d'instruction et de paiement des aides Leader (processus de gestion, formulaires et notices, outils Osiris).

- Organisation de 3 à 4 Comités de Programmation : poursuite du lancement de la nouvelle programmation et accompagnement de nouveaux projets.

Au cours du premier semestre 2016, les projets déjà identifiés seront soumis au vote du comité de programmation, ce qui permettra, s'il y a validation, de commencer à programmer de nouveaux projets.

- Instruction des demandes de subvention leader, accueil et accompagnement des porteurs de projets.

La subvention du Conseil Départemental de l'Hérault pour l'animation-gestion du GAL Cœur d'Hérault en 2015 a été attribuée au titre d'une aide forfaitaire : elle a été versée dans la totalité en mars 2015, afin d'optimiser la gestion des projets et de respecter les délais impartis par la fin de la programmation européenne 2007-2013. Le montant total était de 19 418,40 euros. Le montant de l'aide du Conseil Départemental de l'Hérault pour 2016 est de 11 600,00 euros, soit au total 31 018,40 euros (seule une partie de ces financements appelle du FEADER).

- ✓ D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous pour la période du 27/07/2015 au 31/12/2016 :

| Financeurs sollicités                                                                        | Montant en €                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| FEADER UE (80%)                                                                              | 115 870,65                                                |
| Conseil Départemental de l'Hérault                                                           | 15 083,12<br>(pm : 15 935,28<br>n'appelant pas de FEADER) |
| Conseil Régional Occitanie                                                                   | 13 884,54                                                 |
| Sous-total financeurs publics                                                                | 144 838,32                                                |
| Auto - financement Sydel du Pays Cœur d'Hérault<br>(dépenses inéligibles : congés maternité) | 18 162,30                                                 |
| TOTAL général (coût du projet)                                                               | 163 000,62                                                |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.  
✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.



Clermont l'Hérault, le 14 novembre 2016  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 14 novembre 2016

Publiée le 14 novembre 2016  
Transmise le 14 novembre 2016

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET